

## Conseil Commun de la Fonction Publique - Paris - 25 juin 2020

### Intervention de Thierry CLAIR représentant l'UNSA FASMI.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs

Les propos développés vont être axés sur la gestion de la crise sanitaire du « Covid 19 » et ses conséquences pour les personnels du Ministère de l'Intérieur.

L'UNSA FASMI (Fédération Autonome des Personnels du Ministère de l'Intérieur) avait demandé et obtenu l'inscription à l'ordre du jour du Comité Technique Ministériel du Ministère de l'Intérieur du 26 février, d'un point concernant le Covid 19 : moyens de protection, organisation prévue en cas de pandémie. Il nous semblait primordial déjà, à un moment où les discours étaient contradictoires sur la propagation du virus, de ne pas rester attentiste et d'avoir un point d'information de notre administration.

Le 16 mars, les Plans de continuité d'activité (PCA) étaient mis en place avec une évolution conduisant au fil des jours et des semaines, avec plus ou moins de réactivité en fonction des zones et départements, à adapter les cycles de travail sur un mode dégradé dans les services. L'autre partie des fonctionnaires était placée à tour de rôle en réserve opérationnelle, rappelable à tout moment.

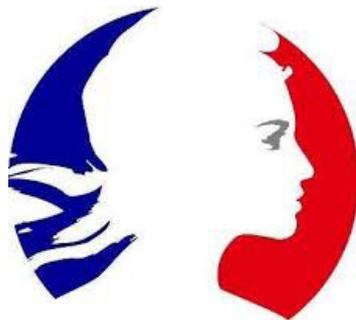
Les personnels du ministère de l'intérieur ont été employés pour effectuer les missions essentielles de sécurité ainsi que l'application, dès le 16 mars, des dispositions liées à la réglementation des déplacements. A ce titre, les moyens de protection ont immédiatement fait défaut. A titre d'exemple, nous avons même constaté que des équipages de police ne possédaient même pas un masque par personnel.

La doctrine de notre ministère, pour l'emploi et l'usage des masques, était la suivante : lors de situations où la distanciation physique ne pouvait être respectée entre nos collègues et les personnes avec qui ils étaient en contact, ils devaient évaluer l'état de santé de la personne présente et déceler si elle présentait des signes de Covid 19 et, dans ce cas, lui remettre un masque et s'équiper eux-mêmes d'un masque.  
Ne nous masquons la face : Comment esquiver un manque de matériel criant par des consignes demandant à nos collègues de diagnostiquer une pathologie aux signes extérieurs multiples.

Si l'UNSA FASMI a toujours déclaré que les personnels soignants devaient être priorités dans le cadre des attributions de matériel de protection, l'UNSA FASMI a réclamé haut et fort des matériels de protection pour des policiers qui étaient envoyés en première ligne pour faire respecter notamment les mesures de confinement.

Il a fallu rentrer dans l'action syndicale (le 24 mars) et annoncer publiquement : Pas de protection, «égal» pas de contrôle, pas de verbalisation, pas d'accueil dans les services.

**UNSA FASMI,**  
**Autonome et indépendant**



## Conseil Commun de la Fonction Publique - Paris - 25 juin 2020

### Intervention de Thierry CLAIR représentant l'UNSA FASMI.

Cette menace a permis d'avancer sur le sujet des moyens de protection avec des dispositifs simples et peu coûteux (équipement de plexiglas, de visières....) et notre action ayant été entendue au-delà de notre administration, des dons ont été faits par des entreprises et des collectivités locales.

Des réunions hebdomadaires ont été organisées en visioconférence avec la Direction générale de la Police nationale : le dialogue social s'est ainsi organisé et a permis d'avancer sur tous les sujets de préoccupation.

Le télétravail a été organisé pour une partie seulement d'effectifs administratifs exerçant au sein de services de gestion administrative. Ce mode de fonctionnement doit encore se développer même si les missions de la majorité des effectifs du ministère de l'intérieur ne peuvent l'intégrer.

Les lacunes criantes dans l'absence de moyens de protection, notamment lors des premières semaines de crise, ont abouti au décès de 7 fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, plus de 6000 ont été contaminés par le COVID...

L'UNSA FASMI a revendiqué la reconnaissance du Covid 19 comme maladie professionnelle. Ce dossier n'a toujours pas abouti !

D'autre part, la «prime Covid» qui devait reconnaître l'implication de l'ensemble des personnels engagés dans cette période exceptionnelle, est inacceptable dans son application : seuls 15% des effectifs pourront la percevoir selon 3 montants allant de 330 à 1000€.

Ce qui veut dire que 85% des personnels vont en être arbitrairement exclus.

Comment accepter un tel principe générateur d'iniquités, de tensions, de frustrations et donc au final de démotivation des personnels.

Cette crise doit permettre de mettre à plat nos systèmes de fonctionnement afin de prévoir des dispositifs en cas de nouvelle pandémie, épidémie ou situation grave empêchant un fonctionnement normal de notre service public.

L'UNSA FASMI a demandé que la crise COVID 19 fasse l'objet d'un Retour d'Expérience (RETEX) afin de mettre à plat nos modes de fonctionnement et prévoir des dispositifs adaptés en cas de nouvelle crise sanitaire.

#### Conseil commun de la Fonction publique:

**Cette instance intervient pour toute question d'ordre général, tout projet de loi dérogeant ou modifiant le Titre Ier du statut général, tout projet d'ordonnance ou de décret qui ont une incidence sur la situation statutaire des fonctionnaires ou sur les règles générales de recrutement et d'emploi des agents contractuels dès lors que ces textes ont un objet commun à au moins deux des trois fonctions publiques.**

**UNSA FASMI,  
Autonome et indépendant**